



247, impasse du Bois des Charrets  
24300 Saint-Front-sur-Nizonne  
05 53 56 20 52  
contact@smctom-nontron.fr  
du lundi au vendredi de 8h à 16h

# Tarifs 2023 d'accès aux services du SMCTOM de Nontron pour les professionnels

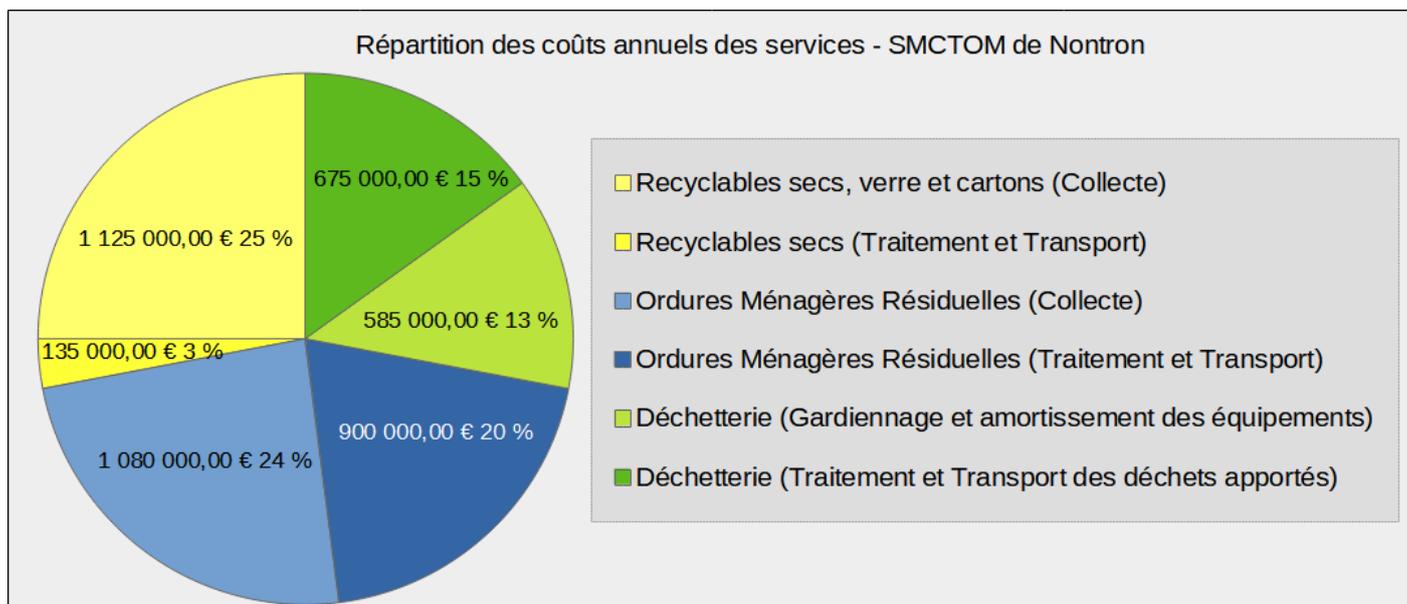
## Financement des services du SMCTOM de Nontron

Toutes les habitations et tous les locaux professionnels du territoire du SMCTOM (Dronne et Belle et Périgord Nontronnais) sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est facturée sur l'avis de Taxe Foncière.

La plupart des professionnels ayant des volumes de déchets bien supérieurs à un foyer de taille moyenne, une redevance spéciale pour la collecte et le traitement de leurs Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), ainsi qu'une facturation du traitement des déchets apportés en déchetterie leur sont appliquées. Lors de leur réunion du 26 décembre 2022, les membres du comité syndical ont délibéré, à l'unanimité, sur les tarifs 2023 appliqués aux professionnels.

Ces tarifs et leurs conditions de facturation sont détaillés dans le présent document.

## Quels services sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?



## Redevance Spéciale pour la collecte en porte à porte et le traitement des OMR

Une redevance spéciale est due par tous les professionnels (y compris industriels, commerçants, artisans, campings, micro-entreprises et établissements publics) bénéficiant de la collecte en porte à porte et du traitement de leur déchets résiduels. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 26 décembre 2022, le calcul de la Redevance Spéciale due par les professionnels s'appliquera comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

→ **Facturation d'un abonnement annuel par point de collecte** correspondant à la collecte des ordures ménagères résiduelles avec mise à disposition de conteneurs ou de sacs spécifiques

Fréquence de collecte	Montant	Fréquence de collecte	Montant
1 fois toutes les 2 semaines	99,00 €	2 fois par semaine	220,00 €
1 fois par semaine	165,00 €	3 fois par semaine	264,00 €

→ **Facturation d'une part variable** au litre de 3,50 centimes qui correspond au coût du traitement des ordures ménagères, c'est-à-dire leur enfouissement au site de Saint-Laurent-des-Hommes.

⚠ **Chaque conteneur mis à la collecte est comptabilisé comme un conteneur plein.**

**Nouveauté :** Certains secteurs sont difficiles à équiper par manque de place : les professionnels qui en feront la demande recevront des sacs de 50 ou 100 litres, identifiables par leur couleur et le logo du SMCTOM, facturables au volume. Ils seront à déposer au sol au plus tard la veille du jour de collecte. Les professionnels étant en capacité de stocker un conteneur, pourront le voir équipé d'un verrou.

### A titre indicatif

Contenant	Coût par collecte	Contenant	Coût par collecte	Contenant	Coût par collecte
Sac 50 litres	1,75 €	Bac 120 litres	4,20 €	Bac 360 litres	12,60 €
Sac 100 litres	3,50 €	Bac 240 litres	8,40 €	Bac 750 litres	26,25 €



**Taxe, redevance ?** 50 % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que vous aurez payée pendant l'année N sera déduite du montant de votre Redevance Spéciale. Dans le cas où la Redevance Spéciale est inférieure, c'est la Taxe dans sa totalité qui s'applique. Aucun remboursement de la Taxe ne pourra être effectué. *NB : Pour les locataires, sans transmission de votre part de la Taxe que vous aura facturée votre bailleur, nous ne serons pas en mesure de la déduire de votre redevance.*

## Autres tarifs 2023 pour les professionnels

### → Tarif des apports en déchetteries

Gravats	10,12 €/m <sup>3</sup>
Bois	17,16 €/m <sup>3</sup>
Déchets toxiques	0,83 €/kg
Polystyrène	9,00 €/m <sup>3</sup>
Tout-venant	36,50 €/m <sup>3</sup>
Végétaux	15,20 €/m <sup>3</sup>



Un bon de dépôt est établi par le gardien et doit être signé par le professionnel. Les bons de dépôt non signés par le professionnel ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation, le dépôt sera quand même facturé. La facturation est établie, par tranche de 0,25 m<sup>3</sup>, dès le premier déchet apporté.

**!** Tout comportement inacceptable envers le gardien tel que : refus de signer, agressivité verbale ou physique, intimidation, refus de tri... entraînera systématiquement une exclusion de toutes les déchetteries du territoire du SMCTOM de Nontron, pour une durée déterminée.



**Nouveauté** 15 % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que vous aurez payée pendant l'année N sera déduite du montant de votre facture de déchetterie. Si les 15 % de votre TEOM sont supérieurs au montant de la facture, aucun remboursement ne pourra être effectué. *NB : Pour les locataires, sans transmission de votre part de la Taxe que vous aura facturée votre bailleur, nous ne serons pas en mesure de la déduire de votre facture.*

→ Pour accéder en déchetterie, tout professionnel doit être muni d'un badge nominatif (dossier à retirer en déchetterie).

→ Tout dépôt sauvage est strictement interdit et sanctionné par la loi. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1500 € !

### → Les locations de bennes

Le SMCTOM de Nontron peut mettre une ou plusieurs bennes à votre disposition, de façon ponctuelle ou toute l'année.

Chacune des bennes ne peut contenir qu'un seul type de déchet. Par exemple, une benne « carton » ne pourra contenir que du carton.

+ Location journalière de la benne : 1,71 € ;

+ Forfait dépôt et enlèvement : 67,00 € ;

+ Traitement :

- Tout-venant, pesée effectuée sur le site de Saint-Front-sur-Nizonne : 207,00 € / tonne ;

- Lorsqu'il s'agira d'autres flux, les tarifs de la déchetterie s'appliqueront selon le volume de la benne mise à disposition (par exemple, une benne de 15m<sup>3</sup> de gravats sera facturée 15 x 10,12 €, soit 151,80 €).

+ Pénalité de 207,00 €/tonne, appliquée à l'ensemble de la benne, si le contenu de la benne n'est pas en conformité avec le type de benne demandée.

### → Bonnes pratiques en déchetterie

- + Avant de venir, triez vos déchets pour gagner du temps ;
- + Sur place, présentez-vous au gardien pour qu'il puisse établir le bon de dépôt et signez-le ;
- + Restez courtois avec le personnel et les autres usagers ;
- + Patientez en cas d'affluence et limitez le temps de vos dépôts ;
- + Suivez les consignes du gardien, notamment en matière de tri ;
- + Laissez le site aussi propre que vous l'avez trouvé.



Votre contact pour les déchetteries :  
Elodie FERBER : 06 21 35 46 54  
decheteries@smctom-nontron.fr